



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 14 septembre 2022
*Grefe + Travaux_0134 + 612_Préavis édités +
Traversée des Granges_lju*

Préavis No 12/2022

Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'approbation de votre autorité pour l'assainissement et le réaménagement de la traversée du hameau des Granges sur la route cantonale 702.

PREAMBULE

Le préavis N° 06-2021, accepté par le Conseil communal du 25 mars 2021, octroyait un crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale en traversée des Granges, étape N° 2. Le projet, présenté ci-après, a été mis à l'enquête publique du 30 juillet au 29 août 2022. S'agissant d'une procédure des projets routiers communaux, le projet routier doit être adopté par le Conseil communal. Il n'a pas fait l'objet d'opposition. Trois remarques ont été formulées, elles sont en cours de traitement par la Municipalité. L'appel d'offres a été fait selon la procédure des marchés publics (procédure ouverte). Deux entreprises ont rempli les soumissions.

Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges

NATURE DES TRAVAUX

Voir plan sur le site internet de l'Administration communale.

GABARIT ROUTIER & CREATION D'UN TROTTOIR AU SUD

L'un des principes d'aménagement retenu a été de créer autant que possible des tronçons de largeur uniforme afin de ne pas surprendre l'automobiliste avec des « goulets d'étranglement » progressifs. Ce principe découle des bonnes pratiques en termes de sécurité routière. La largeur retenue est de 6.20 m. Cette largeur permet le croisement « poids-lourd / voiture » à une vitesse de 50 km/h. Seul une réduction de ce gabarit à 6.05 m perdurera en deux endroits.

La configuration de la rue dans le hameau des Granges et l'espace à disposition ont nécessité de faire certains choix dans les gabarits proposés afin de pouvoir créer un cheminement piétonnier (trottoir) sur la quasi-totalité de la longueur de la rue. La situation existante est très mauvaise voire dangereuse pour les piétons empruntant ce tronçon. C'est donc un axe prioritaire à améliorer pour la sécurité des habitants et en particulier des enfants se rendant à l'école, mais également pour les randonneurs (tracé pédestre officiel).

Le gabarit du trottoir est planifié à ce jour à 1.80 m, bordure biaise incluse. Cette bordure franchissable permettra d'assurer l'accès aux riverains. Afin d'éviter un empiétement systématique des véhicules sur le trottoir, la mise en place de poteaux d'aménagements urbains à certains endroits « stratégiques » sera décidée après une période d'essai. Des rétrécissements ponctuels sont par contre inévitables à deux endroits se situant entre le bâti existant sans possibilité de gagner du gabarit.



Zone de rétrécissement entre bâtiments existants

Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges



Zone de rétrécissement entre bâtiments existants

AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PIÉTON

Afin d'augmenter la sécurité des usagers, un passage-piéton sera créé, sécurisant l'accès à l'arrêt du bus scolaire et à la gare des Granges. De même, un escalier reliant le trottoir nord (donnant sur le passage piéton) et la gare MOB des Granges est projeté.

PLACE DE STATIONNEMENT ET ARRÊT DE BUS SCOLAIRE

Les enfants scolarisés du hameau des Granges se rendent à l'école en bus, soit en direction de Château-d'Oex, soit en direction de Rougemont. À ce jour, aucun arrêt de bus ne garantit correctement leur sécurité. Les arrêts se font sur des parcelles privées, à bien plaisir, en bord de route cantonale. Les parents du quartier se relaient afin de surveiller les enfants pour garantir un minimum de sécurité.

Pour ces raisons, un arrêt de bus scolaires sera aménagé sur la parcelle RF N° 4294 entre la RC 702 et la nouvelle gare MOB. Ceci implique une excavation du terrain au nord de la RC 702. En prolongement de cet arrêt de bus en direction de Château-d'Oex, 4 places de stationnement seront créées offrant des possibilités de parcage bienvenues pour le hameau (commerces, visiteurs, riverains, ...). Pour les bus scolaires allant en direction de Rougemont, l'arrêt a été positionné en pleine voie afin de satisfaire les critères de distance vis-à-vis du passage piéton. Une distance de 25.00 m est respectée entre l'arrêt de bus et le passage piéton.

Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges



Zone d'implantation de l'arrêt de bus scolaire sur parcelle 4294 (pré herbeux)

Les arrêts de bus scolaires sont des points importants de ce projet. Il est défini que ces arrêts de bus seront dédiés **uniquement aux bus scolaires**. Aucune ligne de bus public n'emprunte ce tronçon aujourd'hui. Les transports publics du hameau des Granges sont assurés par la ligne de train du MOB.

SOUTÈNEMENT DE LA RC 702 & CREATION DE TROTTOIR

Afin de compléter le tracé piétonnier le long de la RC 702 jusqu'à la route communale en direction de Gérignoz, un élargissement important de l'infrastructure routière doit être créé côté aval. En effet, ce tronçon de route cantonale fait partie du tracé « 9 Route des Lacs » de la Suisse à vélo, et justifie l'aménagement d'un trottoir mixte (largeur 2.50 m) en sortie de localité.

À noter que ce tronçon est à cheval entre la zone de traversée de localité et le hors localité. L'état actuel du bord aval de la route cantonale est en mauvais état dû à un soutènement du bord de chaussée défectueux (glissière métallique). La construction d'un ouvrage de soutien est nécessaire afin de garantir à la fois la stabilité de la chaussée et la création du trottoir mixte. Il nécessitera une emprise sur un domaine privé voisin.



Zone d'implantation du mur et du trottoir

Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges

Une partie importante de l'aménagement se situe hors zone 50 km/h et devrait pouvoir bénéficier d'un subventionnement cantonal. Le mur de soutènement projeté améliorera la stabilité de la RC actuellement défaillant.



Instabilité du bord de route – glissière

OUVRAGES EXISTANTS ET MURS DE SOUTÈNEMENTS

Certains murs en pierres présents sur ce tronçon de route font parties de l'inventaire des voies de communication historiques (IVS). La Direction générale des immeubles et du patrimoine, section Monuments et Sites, a pris position sur ce point lors des deux examens préalables et un consensus a pu être trouvé. Une séance sur place a permis de trouver les possibilités envisageables pour les démolitions, les assainissements ainsi que pour les reconstructions de ces ouvrages.

La Municipalité s'engage à collaborer et respecter les demandes de la DGIP au sujet de ces ouvrages.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un dossier d'étude lumino-technique a été établi en collaboration avec le Groupe E. La quasi-totalité de l'éclairage public sera revu sur le secteur et le passage piéton a fait l'objet d'une attention particulière afin de garantir un éclairage suffisant répondant aux normes actuelles.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le projet de réaménagement fera l'objet d'assainissement contre le bruit concernant la surface de roulement de la route cantonale. Un revêtement de type MR8 (phono-absorbant) est prévu dans le projet.

Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges

COUTS DES TRAVAUX

Travaux gros œuvre génie civil	CHF 1'510'000.00
Divers travaux (barrières, glissières, marquage routier, etc)	CHF 190'000.00
Honoraires techniques (ingénieurs, géomètres, expropriation, etc.)	CHF 170'000.00
Divers et imprévus (pollution HAP, variation prix, etc.)	CHF 400'000.00
	CHF 2'270'000.00
TVA 7.7%	CHF 174'790.00
Coût total du projet	CHF 2'444'790.00
Subvention DGMR RC traversée de localité	CHF 327'925.00
Participation estimée DGMR mobilité douce	CHF 249'056.00
Montant total à charge de la Commune	CHF 1'867'809.00

CONCLUSIONS

La Municipalité vous encourage vivement à voter ce crédit qui permettra de réfectionner la route en traversée des Granges, de créer un trottoir et un passage piéton, un arrêt de bus scolaire et d'améliorer de manière significative la sécurité piétonnière et cycliste en sortie des Granges direction Rougemont. L'augmentation du trafic routier rend ces travaux indispensables pour la sécurité des habitants et des passants.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 12/2022 du 14 septembre 2022 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) D'autoriser** la Municipalité à entreprendre divers travaux d'assainissement et de réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges.
- B) D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 2'444'790.00.
- C) De financer** ce montant :
 - Par des subventions de l'ordre de CHF 576'981.00.
 - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 1'867'809.00, si nécessaire.

Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges

D) D'amortir :

- L'investissement net de CHF 1'867'809.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 62'260.00 par an, la première fois au budget suivant la fin des travaux.
- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 22'414.00 au taux moyen actuel de 1,2 %.

E) D'adopter le projet routier tel que présenté (art. 13 al. 3 LRou), selon le projet soumis à l'enquête publique du 30 juillet au 29 août 2022.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 14 septembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire adjointe:

Eric Fatio

Daniella Henchoz

Annexe à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets : Politique – Conseil communal – Séances/documents – Séance du 3 novembre 2022.